

28^e HANDICAP INTERNATIONAL de la MEUSE

Organisé le dimanche 30 Avril 2017

*Sous les patronages de la Ville de Liège
& de l'administration de l'Éducation physique et des sports*

REGLEMENT- AVANT PROGRAMME

1. Le HANDICAP de La MEUSE est international, il est ouvert à toutes les catégories de rameuses, de rameurs et de bateaux. , y compris les équipes mixtes (dames et hommes, masters, seniors et juniors)
2. L'inscription à l'épreuve entraîne automatiquement l'approbation du présent règlement et plus particulièrement la responsabilité des participants en ce qui concerne les dommages de toute nature occasionnés à eux-mêmes ou aux tiers, participant ou non à l'épreuve. Les concurrents sont notamment invités à se munir individuellement de gilets de sauvetage et à s'assurer que leur état physique soit conforme aux exigences de l'épreuve. En conséquence la responsabilité du club organisateur ne pourra en aucun cas être mise en cause au-delà de ce que prévoit la loi.
3. DEPART arrêté à 12 h.00 au Pont (oblique) du Barbou, 200m. en amont du Pont Atlas V sur La Dérivation. Tous les participants seront derrière la ligne de départ avant 11 h.50'
4. PARCOURS : remontée de la Dérivation jusqu'au Pont de Fragnée, virage autour de sa première pile et descente sur la moitié droite de la Meuse (côté tribord) jusqu'au R.S.N.M. (voir plan au verso), soit 5000 mètres.
5. HANDICAPS : suivant tableau au verso. Le handicap (arrondi aux 10 secondes inférieures) des équipes mixtes sera calculé en faisant la moyenne des handicaps cumulés de chacun de ses membres.
6. INSCRIPTIONS : date limite le mardi 18 avril 2017 à 18 heures.
Les lettres d'engagement devront préciser le type de bateau, la catégorie du (des) rameurs ou rameuses et le handicap correspondant. Elles seront adressées à :
BOUVET Franck, rue des écoles, 55A – 4600 Visé Tél. 0475/44.52.09
E-Mail: rsnmliegeinfo@gmail.com
7. TIRAGE AU SORT le lundi 24 avril à 19 heures à Parc de la Boverie, 1 à 4020 Liège.
8. FORFAITS avant le lundi 24 avril à 18 heures, adressé à BOUVET Franck, rue des écoles, 55A – 4600 Visé ou à rsnmliegeinfo@gmail.com
9. GUIDONS & DOSSARDS : le guidon sera fixé à la pointe du bateau et le dossard au dos du rameur de proue. Ils seront retirés au club-house à partir de 10h.30 contre une caution de 10 Euros.
10. DROIT d'INSCRIPTION : 5 Euros par siège pour les masters, 2.50 Euros pour les seniors et juniors.
11. PENALITES : les équipes prenant un faux départ seront pénalisées de 15 secondes
12. EQUIPES EN COURSE : l'épreuve se déroulera selon le code des courses de la F.R.B.A. et plus particulièrement en application de son chapitre XV relatif aux courses de longue distance pour ce qui n'est pas prévu au présent règlement. Les bateaux seront derrière la ligne de départ au moins 10 minutes avant l'heure du 1^{er} départ. Ceux rejoignant l'embarcadère après l'arrivée ne peuvent gêner les concurrents encore en course. Tous les bateaux attendront que le dernier soit arrivé avant de revenir sur le champ de course. En cas d'avarie, l'équipe est tenue de quitter le champ de course. Les bateaux sur le point d'être dépassés doivent céder le passage en s'écartant de la trajectoire du bateau qui les remonte suffisamment tôt.
13. CLASSEMENT : il est établi selon l'ordre d'arrivée, en tenant compte des pénalités éventuelles.
14. PRIX : Un prix sera attribué au 1^{er} et au 2^{ème} du classement général. Un prix sera également attribué au 1^{er} junior, au 1^{er} senior et au 1^{er} Master. Le 1^{er} bateau de chaque type, toutes catégories de rameurs (euses) confondues recevra également un prix, pour autant qu'au moins trois bateaux du même type aient pris le départ. Les prix ne seront pas cumulatifs

Approuvé F.R.B.A.

Le Secrétaire,

Le Président,

Ferdinand Peeters

Philippe WENRIC

Franck BOUVET